

4.1.3. Description des résultats bruts issus des processus itératifs

Eu égard à la faible sensibilité des processus itératifs au choix initial des localités centres, il paraît pertinent d'accepter les 11 groupes stables de plus de 3.000 élèves (12 avec Tournai-Mouscron) comme base pour le regroupement des localités secondaires en bassins. Plusieurs problèmes se posent alors, qui peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- d'une part, plusieurs localités restent, au stade d'agrégation retenu, non classées ou rattachées à des groupes de trop faible importance.
- à l'inverse, les groupes de Charleroi, de Liège et de Namur apparaissent tous les trois de trop grande taille, avec plus de 30 000 élèves chacun, et une extension géographique maximale du bassin supérieure à 50 km. La question se pose également d'une scission de l'espace bruxellois, qui quoique peu étendu spatialement, n'en apparaît pas moins un des plus gros bassins avec plus de 70 000 élèves

4.1.4. Propositions de regroupement des localités non classées

Les cas de localités non classées se rencontrent exclusivement dans le Brabant wallon et dans le Luxembourg, entre autres du fait d'une moins grande hiérarchisation des localités autour de très grands centres majeurs, conduisant à des liens d'interdépendances répartis de manière équilibrée sur plusieurs localités, voire à des liens relativement faibles. Dans ce dernier cas (certaines localités du Luxembourg), l'enjeu est évidemment moins essentiel en terme d'interdépendances, mais les regroupements n'en demeurent pas moins nécessaires ne serait-ce qu'en raison de la taille.

A RASSEMBLEMENT EN UN GROUPE UNIQUE DE TOUTES LES LOCALITÉS DU BRABANT WALLON À L'EXCEPTION DE TUBIZE (RATTACHÉE AU GROUPE SOIGNIES) ET DE NIVELLES, RATTACHÉE À LA LOUVIÈRE

Le problème du Brabant wallon est certainement délicat en termes d'interdépendances. Tous les centres scolaires du secondaire, à l'exception de Tubize et Nivelles, ont en commun de se rattacher au groupe Bruxellois lors de regroupements ultérieurs, pour former un supra-groupe très stable. Ces rattachements au groupe Bruxellois se font, il est vrai, en tache d'huile, sans qu'émerge un groupe Brabant wallon préalable.

Il ne semble cependant pas opportun de rattacher les localités du Brabant wallon au groupe bruxellois. D'une part, la taille de ce dernier, déjà très grande en nombre d'élèves et d'implantations, incite à s'interroger sur la nécessité éventuelle d'une partition de l'espace bruxellois plutôt que de son élargissement. D'autre part, les effets négatifs des interdépendances bien réelles liant le Brabant wallon à l'ensemble bruxellois ne doivent pas être surestimés dans la mesure où, dans le cadre d'interdépendances très asymétriques, c'est ici le groupe au niveau socio-économique le plus élevé, qui est sous l'influence du groupe au niveau le plus faible. Dès lors, alors que le risque reste assez faible de voir des établissements bruxellois entrer dans un jeu, socialement excluant, d'interférence compétitive avec les établissements du Brabant wallon, les effets ségrégatifs de ces interférences dans le Brabant wallon devraient rester somme toute limités.

Le problème se pose de manière inverse s'agissant du cas de Nivelles et des groupes de La Louvière et de Charleroi (et de Soignies dans une moindre mesure), où les interdépendances compétitives risquent d'être plus négatives, les localités de ces groupes qui appartiennent à la zone d'influence de Nivelles ayant un niveau socio-économique inférieur à cette dernière. Le rattachement de Nivelles au groupe de Soignies paraît à cet égard le moins judicieux, les écarts socio-économiques entre Nivelles (indice socio-économique moyen de 0,69) et les localités de Tubize (0,01), Braine-le-Comte (0,05) (et

Ecaussinnes (0,05)) restant assez modérés. Le choix est par contre assez difficile à effectuer entre un rattachement au groupe de Charleroi ou au groupe de La Louvière. Les différences entre l'indice socio-économique moyen de La Louvière et ceux des trois localités liées du groupe de Charleroi (Gosselies (-0,44), Pont-à-Celles (-0,19) et Rèves (0,59)) étant plus faible qu'avec les trois localités liées de La Louvière (Manage (-0,61), La Hestre (-0,51) et Chapelle (-0,65)), un rattachement au groupe La Louvière paraît cependant légèrement préférable. Le fait que les flux réels observés, lors de la transition primaire / secondaire ordinaire, soient les plus importants entre le groupe de Charleroi et Nivelles pourrait conduire au choix inverse, mais on observera que ces flux concernent essentiellement les deux localités de Rèves et de Pont-à-Celles, socio-économiquement les plus proches de Nivelles. La position des groupes de Charleroi et de La Louvière par rapport à Nivelles étant assez comparable, on peut du reste s'attendre à ce que les éventuelles régulations des interférences compétitives qui seraient adoptées dans le cadre de l'intégration de Nivelles à l'un de ces deux groupes ne seraient pas en contradiction avec les intérêts de l'autre groupe ; tout en sachant que les établissements de Nivelles ne pourront échapper totalement aux interférences compétitives avec Braine-l'Alleud, Waterloo ou même Court-Saint-Etienne (dans le cadre cependant de relations d'influence asymétriques plutôt en faveur de Nivelles).

Tableau 4.4.2 : comparaison des choix possibles d'affectation de Nivelles

Groupe	Localités les plus liées à Nivelles	Indice d'interdépendance avec Nivelles	Différence entre l'indice socio-économique local et l'indice de Nivelles
Soignies	Tubize	0.056	0.69
	Braine-le-Comte	0.054	0.40
	Ecaussinnes	0.047	0.50
Charleroi	Rèves	0.280	0.10
	Pont-à-Celles	0.101	0.89
	Gosselies	0.032	1.14
La Louvière	Manage	0.106	1.31
	La Hestre	0.066	1.20
	Chapelle	0.038	1.35

B AFFECTATION DES LOCALITÉS ARDENNAISES (AU SENS LARGE)

Sans surprise, eu égard aux polarisations spatiales assez faiblement hiérarchisées du Luxembourg, et des Ardennes en particulier, plusieurs localités ne se voient que très difficilement intégrées à un groupe stable. Seuls émergent véritablement un groupe autour de Marche-en-Famenne et un groupe lorrain (sans parler de deux regroupements de deux communes chaque fois : Bastogne et Houffalize, d'une part, Bouillon et Paliseul, de l'autre, qui avec respectivement 2 663 et 554 élèves, ne peuvent prétendre à constituer un bassin à elles seules).

Il apparaît cependant difficile de regrouper toutes les localités restantes en un bassin unique, qui, avec quelque 12 000 élèves seulement il est vrai, n'en irait pas moins de Malmédy à Bouillon et s'étendrait ainsi sur quelque 100 kilomètres. Même si aucune partition de cet ensemble ne s'impose vraiment, en raison même du caractère peu tranché des polarisations, l'examen des regroupements ultérieurs lors des processus itératifs permet d'isoler un groupe stable formé de 6 localités (Vielsalm, Fosse, Stavelot, Waimés et Malmédy), qui apparaissent, au contraire de toutes les autres, davantage polarisées sur les groupes de Liège et de Verviers (avec lesquels elles finissent par fusionner une à une dans

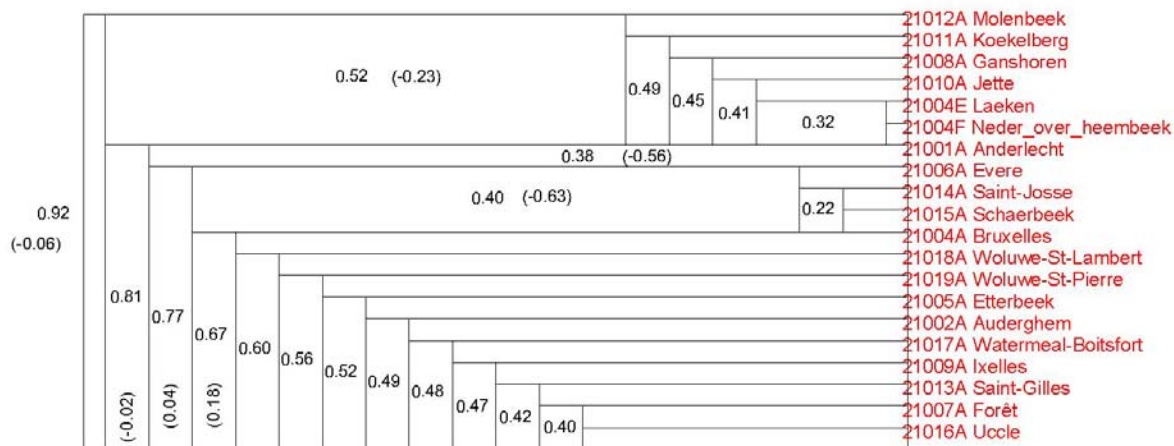
le processus itératif au départ de 33 centres, et en bloc dans le processus au départ de 73 centres). Un tel bassin resterait il est vrai de très faible taille, avec un peu plus de 3500 élèves seulement dans le secondaire, et l'ensemble constitué des localités restantes continuerait de s'étendre sur une cinquantaine de kilomètres. Mais le détachement d'un sous-ensemble autour de Bastogne, isolé par les processus itératifs, mais de taille encore plus faible que le précédent, n'améliorerait guère la situation, puisqu'il ne pourrait pas suffire à un bassin autonome et que sa fusion avec le groupe plus au nord conduirait à un bassin d'une cinquantaine de kilomètres également.

4.1.5. Propositions de découpage des groupes de trop grande taille

A BRUXELLES : UN SEUL BASSIN

Le groupe bruxellois ne pose évidemment de problème ni du point de vue de son extension géographique, ni du point de vue de son identité régionale, mais bien du point de vue de sa masse, avec plus de 70 000 élèves et 120 établissements.

L'analyse des processus de regroupement itératif montre cependant qu'il est pratiquement impossible de distinguer au sein de l'espace bruxellois des bassins qui puissent être considérés comme suffisamment indépendants du reste de l'ensemble urbain. Ainsi par exemple, un processus reprenant comme centres de départ l'ensemble des localités bruxelloises indique qu'avant unification de Bruxelles en un seul groupe, un des deux groupes restant (Groupe Nord-Ouest réunissant Molenbeek, Koekelberg, Ganshoren, Jette, Laeken et Neder-Over-Heembeek) ne présente un indice d'indépendance (interdépendance à lui-même) que de 0.52, les deux groupes présentant par ailleurs des niveaux moyens d'indice socio-économique assez différents. Ces constatations se confirment en s'amplifiant si l'on recule encore dans le processus agrégatif, et plaident, ajoutées aux arguments fondés sur la cohésion de l'identité régionale, pour le maintien d'un bassin unique bruxellois.



Dendrogramme 4.4.3 : processus itératif à Bruxelles

B PARTITION DU GROUPE DE CHARLEROI EN DEUX BASSINS

S'étendant des limites du Brabant wallon jusqu'à la Thiérache, le groupe de Charleroi pose un problème de dimension géographique plus encore que de masse (avec tout de même presque 40 000 élèves).

La partition de ce groupe s'avère délicate dans la mesure où l'adjonction des localités les moins interdépendantes du centre de Charleroi se fait, lors du processus itératif, progressivement et non par la fusion de deux blocs préalables. L'analyse des regroupements permet cependant d'isoler un groupe très stable autour de Charleroi, auquel ne viennent s'agréger que beaucoup plus tardivement les localités des régions de Beaumont, de Philippeville et de Thiérache, qui pourraient dès lors être détachées en un bassin (8 661 élèves) davantage formé par exclusion que par cohésion interne, il est vrai, même si l'ensemble ainsi constitué n'est pas totalement dépourvu d'identité culturelle propre. Ce bassin comprendrait alors les localités scolaires secondaires de Chimay, Couvin, Pesche, Doische, Philippeville, Florennes, Rance, Erquelinnes et Beaumont.

C PARTITION DU GROUPE DE NAMUR EN DEUX BASSINS

Appliquée au groupe de Namur, de dimension sensiblement égale au groupe initial de Charleroi, la même démarche permet de détacher un groupe de localités de la Haute Meuse (7190 élèves), allant de Ciney (+ Havelange) à Beauraing (+ Gedinne) en passant par Dinant (+Denée), et qui elles aussi ne rejoignent que tardivement un premier groupe plus précocement constitué.

D PARTITION DU GROUPE DE LIÈGE EN DEUX BASSINS

L'examen des regroupements pas à pas n'est par contre d'aucun secours pour partitionner le groupe de Liège, pourtant de très grande taille lui aussi, aussi bien en terme de nombre d'élèves et d'implantations qu'en termes de distance géographiques (plus de 62000 élèves, et de l'ordre de 50 kilomètres dans sa plus grande extension). Des localités de la vallée de la Meuse comme Amay ou Saint-Georges-sur-Meuse fusionnent en effet assez précocement avec le groupe liégeois qui s'étend progressivement sans jamais former un ensemble qui puisse être jugé suffisamment stable. Le caractère arbitraire d'une partition de ce groupe est

d'ailleurs clairement mis en évidence par le fait que, quelle que soit la partition suffisamment large décidée *a priori* comme groupe hutois, cette partition incorpore au moins une localité plus polarisée sur le groupe liégeois que sur son propre groupe, et dont le reclassement abouti à l'émergence dans son groupe initial d'une seconde localité présentant la même caractéristique ; le jeu des reclassements successifs conduisant ainsi à reconstituer pas à pas le groupe Liégeois au sens large.

Dans ces conditions, une partition ne pouvant se décider sur la base des interdépendances, le choix de limites administratives reconnues permet au moins de ne pas multiplier les limites arbitraires. On respectera donc, pour une éventuelle partition de ce groupe, la limite de l'arrondissement de Liège, qui correspond à une frontière de zone, mais aussi, ce qui la rend moins arbitraire, à une limite faiblement traversée par les flux réels dans l'enseignement secondaire ordinaire, et à la ligne de partage d'une partition obtenue en répartissant les localités de manière dichotomiques selon qu'elles sont plus dépendantes de Liège-centre ou de Huy.

4.1.6. Affectation des localités dépourvues d'implantation d'enseignement secondaire ordinaire

Une fois arrêtée la classification des centres de scolarité de l'enseignement secondaire ordinaire en différents bassins provisoires, toutes les autres localités ont été affectées à l'un des bassins sur base des flux observés au départ de ces localités vers chacun des bassins lors de la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ordinaires. Notons qu'appliquée également aux localités (déjà classées) organisant un enseignement dans le secondaire ordinaire, l'affectation s'avérerait contradictoire avec le premier classement pour 6 localités (Renaix, Casteau, Le Roeulx, Gesves, Denée et La Reid.

Cependant, outre le caractère spécifique d'une partie de ces cas, le choix de l'une ou l'autre affectation pour ces localités ne modifie pas, vérification faite, l'affectation finale de la nouvelle commune à laquelle elles appartiennent. La localité de Thy-le-Château, quoique confirmant lors de ce reclassement sa première affectation au bassin de Charleroi, se voit quant à elle entraînée avec sa nouvelle commune vers le bassin de Philippeville-Thiérache-Beaumont.

4.1.7. En conclusion : cinq scénarios

En conclusion, la méthode adoptée mène à la proposition de plusieurs scénarios qui sont proches des identités spatio-culturelles.

A IDENTITÉS

On notera tout d'abord que la démarche adoptée, y compris le recours systématique aux étapes antérieures du processus itératif pour la scission des bassins de trop grande taille (nombre d'élèves supérieur à 30 000 et distance maximale supérieure à 50 km) ou au contraire aux étapes ultérieures pour le regroupement des localités restées non classées (ou classées dans des groupes trop petits, de moins de 3 000 élèves) conduit à des résultats qui semblent assez cohérents du point de vue des identités spatio-culturelles, ce qui n'est pas sans importance en terme d'identification des acteurs au bassin.

Si l'on s'en réfère par exemple à la synthèse des polarités culturelles régionales et locales présentée dans les 'Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie de la CPDT p171 ; une convergence se dessine le plus souvent tant du point de vue du nombre des divisions territoriales (si l'on excepte du moins les entités culturelles trop étroites pour espérer être la base d'un bassin) que du point de vue de leur configuration. On notera en particulier que les

trois bassins créés, au cours d'une scission d'un groupe de très grande taille, par *soustraction* plutôt que sur des critères positifs (par exemple le bassin au sud de Charleroi, qui a été obtenu par soustraction au grand groupe initial de Charleroi d'une zone sous l'influence plus nette de la zone urbaine de Charleroi), dont on pouvait craindre dès lors la très faible cohérence interne, ont une configuration très proche de celles dessinées par les polarités culturelles. Le bassin Bastogne-Bertrix réunit ainsi les deux entités culturelles locales à identités modérées comprises entre l'aire de rayonnement de Marche (très proche du bassin homonyme) et les deux entités culturelles à identité forte d'Arlon et de Gaume (qui forment ensemble le bassin lorrain). Le bassin englobant Ciney, Dinant et Beauraing correspond à l'aire de rayonnement de Haute Meuse autour de Dinant, tandis que les trois zones à identité modérée qui forment le bassin Beaumont-Thiérache-Philippeville, séparées des aires de rayonnement de Charleroi et de Namur, sont considérées comme liées par des affinités culturelles.

B SCÉNARIOS

La méthode qui est très stable ne définit pas pour autant des bassins existants sans ambiguïté sur leur délimitation géographique. D'abord, les interdépendances entre les établissements sont trop fortes pour faire passer une limite évidente entre les localités et ensuite, les principes de base de notre méthode que nous avons énumérés au point 3.2.1 (p.**Erreur ! Signet non défini.**) suggèrent que, selon que l'on veuille donner plus d'importance à l'un ou l'autre des critères, une commune est mieux placée dans un bassin où dans un autre.

Afin de refléter cette réalité complexe et pour tenir compte des choix politiques inhérents à l'ordre de priorité des critères, nous avons voulu proposer plusieurs découpages que nous allons appeler « scénarios ».

Puisque nous proposons plus loin deux découpages supplémentaires basés sur les actuelles zones (voir points 4.2.1 et 4.2.2) nous avons pris le parti de comparer dans un tableau unique tous les différents scénarios grâce à différents indicateurs qui reflètent les critères repris dans au point 1.

Les tableaux permettant un comparatif rapide se trouvent au point 4.4, p. **Erreur ! Signet non défini..**

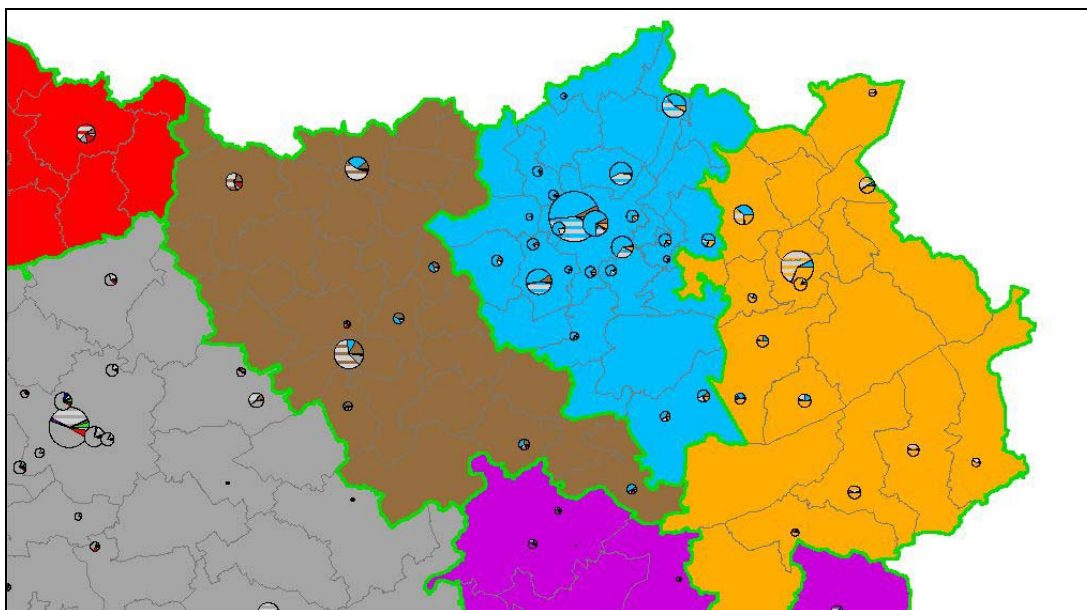
4.2. SCÉNARIOS FONDÉS SUR LES ZONES

Alors que la méthode itérative ne tient compte aucunement, *à priori*, des instances scolaires existantes, et des difficultés que pourrait engendrer la construction de bassins sans structure de départ, il nous a semblé important de proposer un scénario qui partirait d'une instance existante où les acteurs ont l'habitude de se rencontrer, où les réflexes de communication ont déjà pu être acquis, grâce à quoi la mise en œuvre de nouveaux dispositifs serait facilitée.

L'instance qui, à nos yeux, répond le mieux à toutes ces conditions est la zone. C'est en effet une instance au sein de laquelle les acteurs ont l'habitude de se rencontrer voire de coopérer. C'est de plus une instance intervenant déjà partiellement dans la régulation de domaines d'action que nous avons investigués dans le chapitre 2, et notamment dans la régulation de l'offre de l'enseignement secondaire. C'est aussi à l'échelle de la zone que sont prévus des mécanismes de solidarité (différenciation positive) et que siège la commission de proximité gérant une part des budgets de discriminations positives, la plupart des commissions des inscriptions en charge de l'affectation des élèves renvoyés, ou encore les commissions de gestion des emplois traitant de l'affectation des enseignants. Un autre avantage de la zone réside dans le fait que ses limites sont communes à tous les niveaux et

types d'enseignement. Enfin, la zone n'est pas trop éloignée de l'échelle des bassins scolaires que nous avons tracés sur la base de l'analyse des interdépendances puisqu'on compte 10 zones pour 14 « grands bassins » et 18 « petits bassins ».

Comme pour les scénarios fondés sur les interdépendances, nous proposons plusieurs scénarios car, au vu des cartes d'interdépendances entre zones d'une part et localités d'autre part, certains centres d'enseignement du secondaire (et du primaire) apparaissent être plus dépendants d'une zone voisine que de la leur. Nous proposons donc 2 scénarios : l'un étant les zones telles quelles et l'autre faisant basculer quelques communes d'une zone à l'autre en fonction des interdépendances..

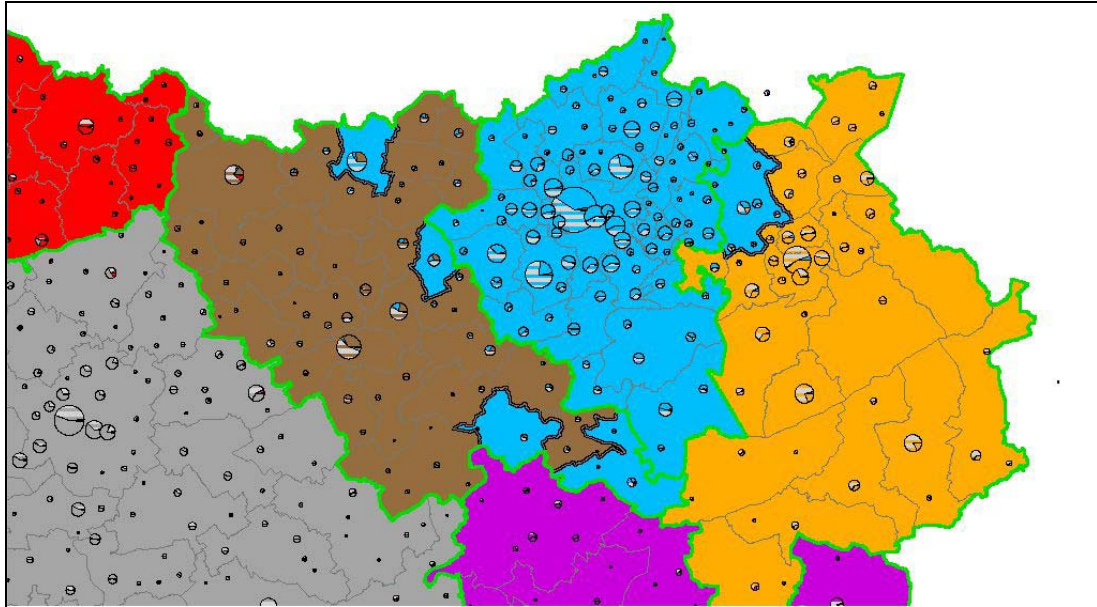


Carte 4.4.3 : Interdépendances des localités avec les zones au niveau secondaire (l'interdépendance locale est en hachuré) – Région de Liège

4.2.1. Première proposition alternative : les zones adaptées selon les critères d'interdépendance

La méthode de construction s'appuie sur le même indicateur d'interdépendance que celui décrit au point 3.2.2 pour le primaire et le secondaire. Toutefois, cette fois, pour chaque localité nous avons sommé les probabilités par bassin ainsi que différencié la probabilité associée à la localité même. Comme on le voit sur la carte 4.4.3, certaines localités sont davantage dépendantes d'une zone voisine que de leur propre zone. C'est le cas par exemple de Waremme et Herve.

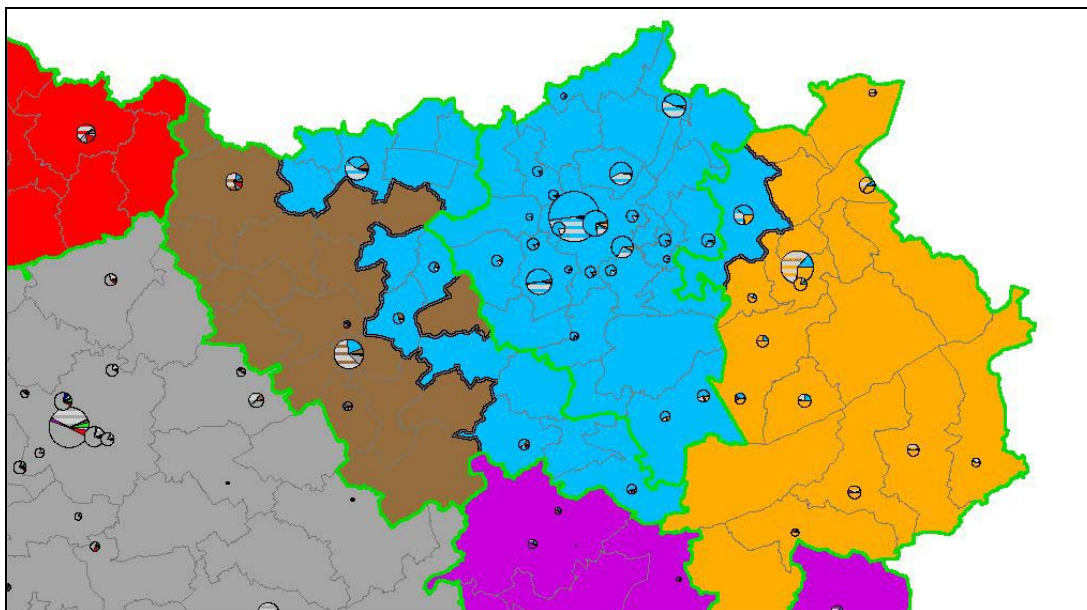
Nous avons procédé à nouveau à un processus itératif manuel (c'est à dire que les basculements ont été vérifiés chaque fois) en deux étapes par itération. La première étape consiste à faire basculer d'une zone à l'autre les communes dont les localités de scolarité de l'enseignement **secondaire** sont plus dépendantes de la zone voisine que de leur propre zone. La deuxième étape consiste à recalculer les dépendances des localités de l'enseignement **primaire** vis-à-vis des zones, puis de faire basculer les communes dont les localités de scolarité de l'enseignement primaire ne sont pas bien affectées. Toutefois, nous avons pris garde de ne pas refaire basculer les communes de l'enseignement secondaire. Le début de la première étape de l'itération suivante consiste à recalculer et cartographier à nouveau les interdépendances des localités de l'enseignement secondaire vis-à-vis des zones.



Carte 4.4.4 : Interdépendances des localités avec les zones au niveau du primaire après la première étape de la première itération.

Parfois les communes ne contenant que des centres de l'enseignement primaire tardent à basculer, et il faut attendre que les centres de l'enseignement secondaire polarisant ces zones basculent pour qu'elles-mêmes basculent. A ce propos, il convient de dire que si les localités de l'enseignement secondaire apparaissent plus rapidement dépendantes d'une zone voisine que celles de l'enseignement primaire, ces dernières recrutant très localement, forment des très petits ensembles que l'on peut presque qualifier d'autonomes et qui ont une très grande interdépendance interne.

Alors que dans tous les autres cas, les basculements de communes se stabilisent très vite, dans le cas de Huy-Waremme vers Liège, on constate un effet « boule de neige ». Au premier tour, on a fait basculer Waremme, Saint-Georges, Ouffet et Ferrières. Dès le début, on voit bien que la zone n'est pas très bien intégrée puisque l'on fait passer Waremme dans la zone de Liège. Il reste Huy et Hannut qui ne sont pas fort interdépendantes l'une de l'autre, Huy étant mieux reliée à Liège et Hannut étant, au-delà de son interdépendance avec les communes proches, tout autant lié au Brabant qu'à Liège ou à Namur. Finalement, l'ensemble de la zone de Huy-Waremme bascule dans celle de Liège, comme nous l'avons déjà vu plus haut.



Carte 4.4.5 : Interdépendances des localités avec les zones au niveau de l'enseignement secondaire au début de la troisième itération.

Dans certains cas, il convient de se poser des questions quand au basculement de la commune d'une zone à l'autre, particulièrement quand la différence des probabilités est minimale. Dans tous ces cas-là (Les-Bons-Villers, Anderlues, Somme-Leuze, Aube, Lierneux, Vielsalm et Enghien), nous avons gardé la commune dans sa zone ou dans sa province originelle. Cela se justifie du point de vue du concept de ce scénario : le but étant d'utiliser autant que faire se peut les zones pour des raisons pratiques et éviter de traverser les limites institutionnelles les plus importantes.

En fin de compte, les plus gros changements concernent Huy-Waremme mais la majorité des zones se voient redessinées (sauf les zones du Hainaut Occidental et de Bruxelles) même s'il ne s'agit que de changements marginaux (voir Carte 4.4.11 et carte 4.4.12)

4.2.2. Deuxième proposition alternative : les zones

De même que nous avons voulu proposer le scénario précédent qui utilise les zones comme point de départ pour créer des bassins plus conformes au critère de l'interdépendance, nous pensons qu'il est judicieux de proposer un scénario qui reprenne strictement les zones scolaires puisqu'elles ont l'énorme avantage de préexister aux bassins. Il faut cependant rester conscient qu'elles ne sont pas les mieux adaptées pour remplir toutes les missions qui pourraient échoir aux bassins. La taille de ces zones est une limite sérieuse à leur opérationnalité.

4.3. SCÉNARIOS

Les scénarios sont à voir comme des propositions qui peuvent être aménagées, les contours finaux des bassins seront un choix politique dépendant des indicateurs et des limites institutionnelles que les bassins recouvrent.

Les deux méthodes proposées nous conduisent à proposer 7 scénarios (5 pour la méthode itérative et 2 pour celle basée sur les zones) qui peuvent être résumés comme suit :

1) Méthode itérative :

Scénario « petits bassins »:

A) Nivelles faisant partie du bassin de Charleroi (18 bassins)

B) Nivelles faisant partie du bassin de La Louvière (18 bassins)

C) Nivelles faisant partie du bassin de La Louvière, avec un grand bassin de Liège (le bassins Huy-Waremme inclus dans le bassin de Liège) (17 bassins)

D) Nivelles faisant partie du bassin du Brabant-Wallon. (18 bassins)

E) « grands bassins » (14 bassins)

2) Méthode basée sur les zones scolaires :

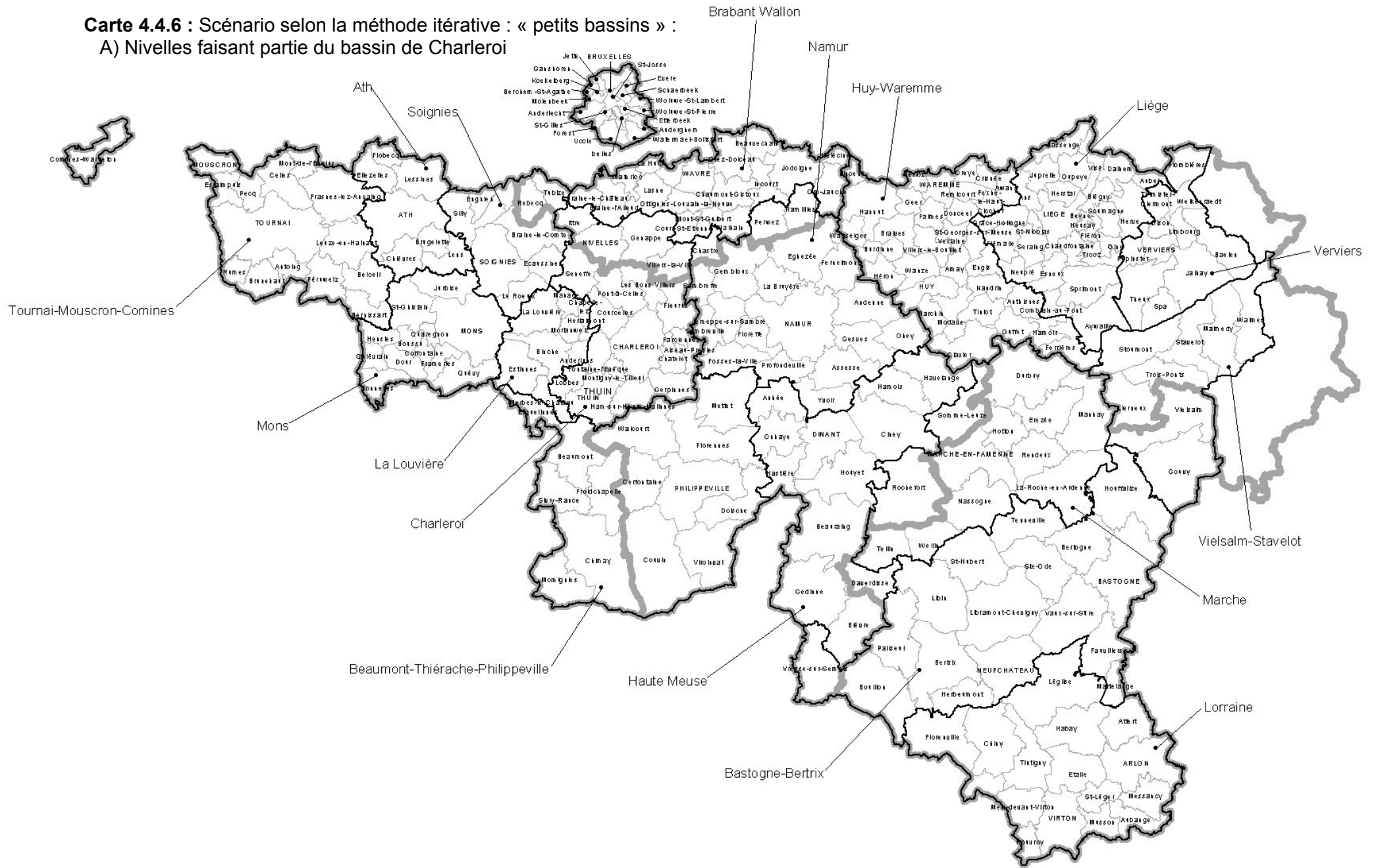
F) Zones aménagées (9 bassins)

G) Zones (10 bassins).

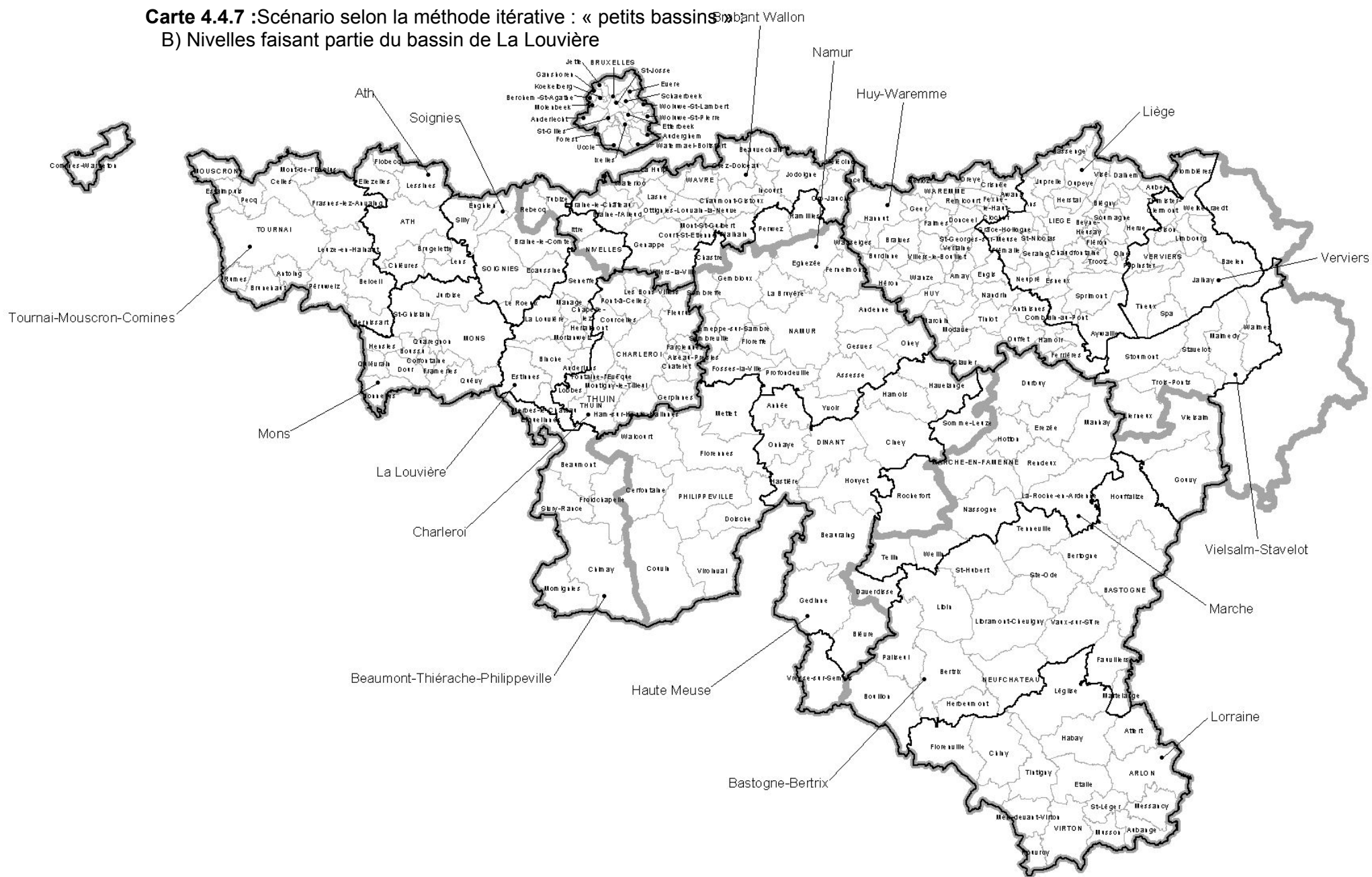
Cartes :

Les 7 cartes suivantes montrent l'étendue des bassins selon les 7 scénarios. En traits noirs, apparaissent les limites de bassins, et en traits gris épais les limites des provinces.

Carte 4.4.6 : Scénario selon la méthode itérative : « petits bassins » :
A) Nivelles faisant partie du bassin de Charleroi

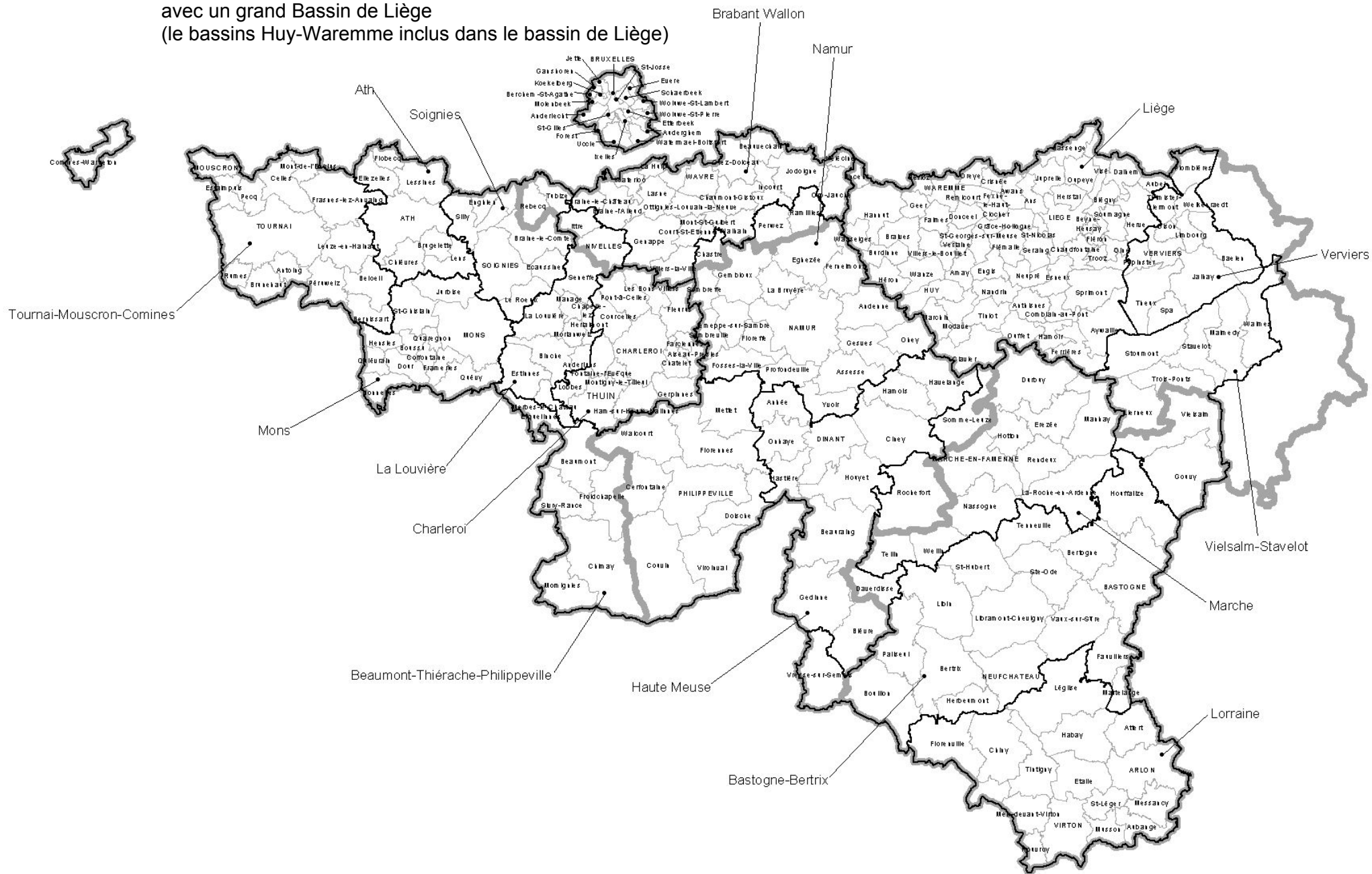


Carte 4.4.7 : Scénario selon la méthode itérative : « petits bassins »
 B) Nivelles faisant partie du bassin de La Louvière



Carte 4.4.8 : Scénario selon la méthode itérative : « petits bassins » :

C) Nivelles faisant partie du bassin de La Louvière, avec un grand Bassin de Liège (le bassins Huy-Waremme inclus dans le bassin de Liège)



Carte 4.4.9 : Scénario selon la méthode itérative : « petits bassins » :
 D) Nivelles faisant partie du bassin du Brabant-Wallon.



Carte 4.4.11 : Scénario selon la méthode basée sur les zones scolaires :
F) Zones aménagées



